

L'an deux mil dix huit le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 06/06/2018,

Etaient Présents : Denis FOURNIER, Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Noël BOIVIN, Philippe TORRES, Marc VANDAME,

Absentes représentées :

- Grace JEANDON donne pouvoir à Denis FOURNIER
- Maryse MAUGUE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER
- Emma RAGO donne pouvoir à Maurice ROBERT

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE, Isabelle VIDAL-MACHENAUD,

Secrétaire de séance : Marc VANDAME.

1. Décision modificative Budget Commune n° 05/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour solder l'opération « Travaux Espace Darteyre. » Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir :** Chapitre 23 / Opération 248/ Article 2313 : + 18 000,00 €
- **Crédits à réduire :** Chapitre 23 / Opération 250/ Article 2313 : - 18 000,00 €

2. Décision modificative Budget Commune n° 06/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour équipement logement communal, changement de chaudière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir :** Chapitre 23 / Opération 275/ Article 2315 : + 4 000,00 €
- **Crédits à réduire :** Chapitre 23 / Opération 250/ Article 2313 : - 4 000,00 €

3. Décision modificative Budget Commune n° 07/2018

Objet : Vote de virement de crédits logiciel relatif à la dématérialisation des actes administratifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir :** Chapitre 20 / Opération 268/ Article 2051 : + 250,00 €
- **Crédits à réduire :** Chapitre 21 / Opération 226/ Article 2183 : - 250,00 €

4. Décision modificative Budget Commune n° 08/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour mandatement de la Taxe d'Aménagement sur un logement communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir :** Chapitre 10 / Opération OPFI/ Article 10226 : + 2 000,00 €
- **Crédits à réduire :** Chapitre 21 / Opération 226/ Article 2183 : - 2 000,00 €

5. Décision modificative Budget Commune n° 09/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour achat matériel entretien de voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir :** Chapitre 13 / Opération 256/ Article 21578 : + 1 000,00 €
- **Crédits à réduire :** Chapitre 21 / Opération 226/ Article 2183 : - 1 000,00 €

6. Décision modificative Budget Commune n° 10/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour régularisation achat biens EPF SMAF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir** : Chapitre 27 / Opération OPFI/ Article 27638 : + 700,00 €
- **Crédits à réduire** : Chapitre 21 / Opération 262/ Article 2111 : - 700,00 €

7. Décision modificative Budget Assainissement n° 03/2018

Objet : Vote de virement de crédits pour solder l'opération « Travaux Espace Darteyre » sur le budget Assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits suivants :

- **Crédits à ouvrir** : Chapitre 23 / Opération 10015/ Article 2313 : + 1 600,00 €
- **Crédits à réduire** : Chapitre 23 / Opération 10022/ Article 2315 : - 1 600,00 €

8. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 1 Démolition Gros Œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SARL TIXIER BATIMENT** pour le lot 1 Démolition Gros Œuvre, pour un montant total de **126 000.00 € HT** soit 151 200 .00 € TTC et autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

9. Travaux de Réhabilitation de trois logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 2 Charpente Bois

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SUCHEYRE** pour le lot 2 Charpente Bois, pour un montant total de **12 500.00 € HT** soit 15 000.00 € TT et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

10. Travaux de Réhabilitation de trois logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 3 Couverture Zinguerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **NAVARON** pour le lot 3 Couverture Zinguerie, pour un montant total de **12 303.18 € HT** soit 14 763.82 € TTC et autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

11. Travaux de Réhabilitation de trois logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 4 Façades.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SARL FACE & FACADES** pour le lot 4 Façades, pour un montant total de **26 001.18 € HT** soit 31 201.42 € TTC et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

12. Travaux de Réhabilitation de trois logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 5 Menuiseries Extérieures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SOMAC MENUISERIES** pour le lot 5 Menuiseries extérieures, pour un montant total avec variante de **16 191.98 € HT** soit 19 430.38 € TTC et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

13. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 6 Serrurerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **BOURDOULEIX** pour le lot 6 Serrurerie, pour

un montant total de **6 000.00 € HT** soit **7 200 .00 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

14. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 7 Menuiseries intérieures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SOMAC MENUISERIES** pour le lot 7 Menuiseries intérieures, pour un montant total de **13 070.38 € HT** soit **15 684.46 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

15. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 8 Plâtrerie Peinture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **VALLEE DOME FINITIONS** pour le lot 8 Plâtrerie Peinture, pour un montant total de **46 198.31 € HT** soit **55 437.97 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

16. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 9 Sols Souples.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **GROUPE BERNARD SOLS ET MURS** pour le lot 9 Sols Souples, pour un montant total de **4 600.00 € HT** soit **5 520.00 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la

17. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 10

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **PRADIER** pour le lot 10 Carrelage Faïence, pour un montant total de **4 600.00 € HT** soit **5 520.00 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

18. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 11 Electricité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **VOMIERO** pour le lot 11 Electricité, pour un montant total avec variante n°1 de **34 650.53 € HT** soit **41 580.64 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

19. Travaux de Réhabilitation de 3 logements 9 place de la Mairie / CAO du 18 mai 2018 et 6 juin 2018 / lot 12 Plomberie Sanitaire.

A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le classement de la Commission d'Appel d'Offre et décide de confier le marché public à l'entreprise **SARL FAVIER** pour le lot 12 Plomberie Sanitaire, pour un montant total de **17 700.15 € HT** soit **21 240.18 € TTC** et autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

20. Travaux assainissement chemin du Grand Pré / Choix du maître d'œuvre / Syndicat Mixte de l'Eau – programme 2019

M. le Maire expose au conseil le compte rendu du procès verbal de la séance de la Commission d'Appel d'Offre communale qui s'est tenue le 18 mai 2018 dans les locaux du Syndicat Mixte de l'Eau en présence de son président M. Jean-Paul BACQUET, ce syndicat ayant été mandaté pour la réalisation de ces travaux. La Commission d'Appel d'Offre propose de retenir le Bureau d'Etudes SAFEGE pour un montant global H.T. de **24 100,00 €**. Etant entendu que les travaux sont divisés en deux tranches une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Après délibération, le conseil municipal, à L'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offre en date du 18 mai 2018 et décide de confier le marché de Maîtrise d'Œuvre relatif aux travaux, d'assainissement chemin du Grand Pré au **Bureau d'Etudes SAFEGE** pour un montant global de **24 100 €** et mandate le maire pour signer toute pièce afférente à ce marché.

21. Réfection de la Croix du Puy de Saint-Sandoux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruire la croix du Puy de Saint-Sandoux suite à sa destruction par la foudre. Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE décide de confier la réfection de la croix à **l'entreprise C2R** pour le montant de **7 557.00 € HT**, entreprise non assujettie à la TVA, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce marché

22. Appel d'offre assurances mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un appel d'offre a été lancé auprès de 4 compagnies d'assurance : AXA (compagnie d'assurance actuelle), GROUPAMA, SMACL et MAÏF pour la couverture des risques divers liés à son activité et à son patrimoine.

23. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Mond'Arverne Communauté. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commission doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes. À la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ de ses membres présents ou représentés, approuve le rapport de la CLECT du 12 février 2018.

24. Tarifs garderie périscolaire année 2018-2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire tels que fixés par délibération en date du 30/06/2017, soit :

- Tarif horaire : 2,20 €
- Forfait mensuel pour 1 enfant : 35,00 €
- Forfait mensuel pour 2 enfants : 59,00 €
- Forfait mensuel pour 3 enfants : 77,00 €
- Forfait pour 1 enfant supplémentaire : + 13,00 € (au-delà de 3 enfants).

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2018

25. Tarif ticket repas cantine périscolaire année 2018-2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir pour l'année scolaire 2018-2019 le tarif du ticket repas de la cantine périscolaire tel que fixé par délibération en date du 30/06/2017, soit : **4,70 €** le ticket repas

Comme les années précédentes, les tickets seront vendus uniquement par carnets de 10 auprès du secrétariat de mairie dans le cadre de la régie « cantine ».

26. Emprunt crédit Agricole / Financement réhabilitation logements 9 place de ma Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés retient la proposition du Crédit Agricole Centre France sur la base d'un crédit d'investissement d'un montant total de 300 000.00 €, avec une durée d'amortissement de 20 ans, et un taux d'intérêt de 1.85 % l'an.

Séance levée à 22h10

Le Maire
Denis FOURNIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal
L'intégralité du compte rendu est consultable en mairie